

La menuiserie aluminium, porteuse de réponses sur-mesure face aux enjeux de la RE 2020

Le 4 novembre 2021

Le SNFA accueille favorablement la double approche énergétique et environnementale de la RE 2020, pour la construction des bâtiments d'habitation de demain.

Sandra Bertin, Déléguée Générale du SNFA, s'exprime sur la RE 2020 et confirme que la menuiserie aluminium contribue déjà à la baisse de la consommation énergétique des bâtiments d'habitation et de leur empreinte carbone.

Comment la filière aluminium du bâtiment contribue à la baisse de consommation énergétique ?

Depuis de nombreuses années, le SNFA* milite pour la construction de logements salubres grâce à un accès minimum à la lumière naturelle, la paroi vitrée étant le seul élément de l'enveloppe qui permet de capter les apports solaires gratuits de chaleur et de lumière. Le Pôle Fenêtre FFB, dont le SNFA est membre, a largement contribué à la prise en compte dans la RE 2020 de l'obligation de moyens réglementaires d'une surface vitrée de l'enveloppe d'au moins 1/6ème par rapport à la surface habitable. Cette obligation est prise en compte dans l'indicateur Bbio qui évalue les besoins bioclimatiques d'un bâti. C'est-à-dire les performances de l'enveloppe quant aux besoins de chauffage, de climatisation et d'éclairage. La menuiserie aluminium répond naturellement à ce besoin, de par la robustesse et la finesse de ses profilés aluminium, elle offre la possibilité de créer des menuiseries de grandes dimensions, sur-mesure, avec d'importantes surfaces de clair de jour.

Quel rôle les concepteurs vont avoir dans la construction des bâtiments de demain ?

Rappelons que, pour les bâtiments de logement, le poste chauffage était jusqu'à présent le plus énergivore et qu'il faut désormais y ajouter le recours à la climatisation lors des périodes caniculaires. La paroi vitrée participe grandement à l'optimisation de l'enveloppe (Bbio) par les apports de chaleur en période hivernale mais également par la maîtrise de ces apports en période estivale via l'ajout de protections solaires, et donc par la limitation du besoin de climatisation. Aussi, en considérant les différentes façades d'un bâtiment, les concepteurs adaptent le choix de la menuiserie et de ses performances énergétiques (U_w , S_w , TL_w) en fonction de l'orientation du bâtiment et de sa zone climatique.

/*! elementor - v3.6.8 - 27-07-2022 */
.elementor-widget-image{text-align:center}.elementor-widget-image a{display:inline-block}.elementor-widget-image a img[src\$=".svg"]{width:48px}.elementor-widget-image img{vertical-align:middle;display:inline-block}



© Profils Systèmes, Dank Architectes, Kevin Buy

Par ailleurs, il est envisageable de maîtriser la variabilité des apports solaires au bénéfice d'une chaleur naturelle en hiver et d'une couverture ombrageuse en été, en ajoutant des protections solaires. Les grandes ouvertures facilitent également le renouvellement de l'air et le rafraîchissement du bâtiment, tout en assurant la sécurité des occupants. Enfin, en plus d'apporter une réponse architecturale avec la personnalisation des menuiseries, l'aluminium valorise le patrimoine dans le logement.

Qu'en est-il de la question des Indicateurs ?

Pour répondre aux exigences de seuil conditionnées dans la RE 2020, la menuiserie aluminium, par la voix du SNFA, a la capacité d'apporter des réponses concrètes avec des solutions adaptées selon les types de bâtiments, l'orientation des parois vitrées et leur zone climatique. La motorisation et l'automatisation de la gestion des protections solaires et de l'ouverture des ouvrants constituent des axes de travail pour les solutions à venir. La filière aluminium, en plus de contribuer à l'atteinte des seuils énergétiques et de leur évolution, participe aussi efficacement à l'atteinte des seuils environnementaux. La prise en compte de l'indicateur sur le carbone et de la recyclabilité des matériaux est accueillie positivement par le SNFA, notamment sur le bénéfice des impacts évités. L'aluminium issu de la déconstruction est recyclé à 95 %. Dans la mesure où seulement 5 % de l'énergie primaire utilisée pour sa production sont nécessaires pour remettre à disposition une matière aux propriétés similaires, l'aluminium, est de fait, un matériau dont le faible impact environnemental sert la RE 2020.



© Schüco International KG

Comment le SNFA contribue à la réduction de l'empreinte carbone à l'échelle du bâtiment ?

Depuis plus de 10 ans, le SNFA met à disposition de ses adhérents des FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires) collectives, disponibles sur la base Iniès, pour la majorité des produits qu'il représente. Ces documents répondent dès aujourd'hui aux exigences de la RE 2020. Le SNFA travaille actuellement sur un configurateur dans lequel sera repris l'ensemble des FDES dont il est propriétaire pour concevoir des FDES « sur-mesure ». Les entreprises de la filière aluminium sont déjà très actives sur la question de la réduction de l'empreinte carbone de leur production et poursuivent leur démarche collective sur la partie produit pour répondre à l'évolution des seuils en 2025 et en 2028. Pour maîtriser l'empreinte carbone des menuiseries et façades mur-rideau en aluminium, le SNFA, en s'associant avec le GFA**, a créé la démarche Alu+C-. Cette dernière est une démarche d'amélioration continue, qui permet d'optimiser l'empreinte carbone de l'aluminium à la fois pour l'approvisionnement en billette et le process de filage. Grâce à un contrôle par tierce partie, qui en permet la traçabilité, il est possible d'introduire cette donnée en entrée du calcul des FDES collectives du SNFA pour les fenêtres et façades.

*** Organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium et cloisons démontables et mobiles ** Groupement des Fileurs d'Aluminium**